

ANESTHÉSIE-RÉANIMATION

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en anesthésie-réanimation

(Moniteur belge du 11.08.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Anesthésie-réanimation**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr COLLARD Edith, Anhee;
Dr DE KOCH Marc, Chaumont-Gistoux;
Dr BARVAIS Luc, Wemmel;
Dr EWALENKO Patricia, Dilbeek;
Dr BRICHANT Jean-François, Liège;
Dr LAMY Maurice, Esneux.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DELBROUCK Didier, Mouscron;
Dr DEMEERE Jean-Luc, Meise;
Dr EVRARD Anne-Marie, Faimés;
Dr HENDRICKX Philippe, Lasne;
Dr JAUCOT Joseph, Namur;
Dr VAN OBBERGH Luc, Kraainem.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Anesthésie-réanimation**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr VANDERMEERSCH Eugene, Tielt-Winge;
Dr POORTMANS Gert, Bilzen;
Dr HERREGODS Luc, Kluisbergen;
Dr WOUTERS Patrick, Rotselaar;
Dr VERCAUTEREN Marcel, Edegem;
Dr TEN BROECKE Pieter, Sint-Job-in-'t-Goor;
Dr POELAERT, Jan, Afsnee;
Dr VAN DE VELDE Anne Irma, Dilbeek.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr CARLIER Stefaan, Kortrijk;
Dr DE WILDE Philippe, Ronse;
Dr HEYLEN Rene, Genk;
Dr HIMPE Dirk, Schilde;
Dr JAMAER Luc, Kortesseem;
Dr MERGAERT Carine, Waregem;
Dr VERBEKE Jan, Aalst;
Dr NACKAERTS Geert, Oostende.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 26 octobre 2007, le docteur Ten Broecke, Pieter, Sint-Job-in-'t-Goor, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agréé comme médecin spécialiste en anesthésie-réanimation est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en anesthésie-réanimation, sur la proposition de la faculté de médecine de l'"Universiteit Antwerpen", en remplacement du docteur De Hert, Stefaan, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 26 octobre 2007. (MB 30.11.2007)

Par arrêté ministériel du 7 mars 2008, le docteur Poelaert, Jan, Afsnee, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agréé comme médecin spécialiste en anesthésie-réanimation est nommé membre de la

chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en anesthésie-réanimation, sur la proposition de la faculté de médecine de "Vrije Universiteit Brussel", en remplacement du docteur Camu Frederic, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 7 mars 2008. (MB 14.03.2008)

Nomination de deux membres - Par arrêté ministériel du 29 avril 2010, le Dr Wouters, Patrick, Rotselaar, titulaire du grade académique de médecin ou d'un titre déclaré équivalent et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément de médecins spécialistes en anesthésie-réanimation, sur la proposition de l'« Universiteit Gent », en remplacement du Dr Versichelen, Linda, dont il achèvera le mandat. Le Dr Poortmans, Gert, Bilzen, titulaire du grade académique de médecin ou d'un titre déclaré équivalent et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément de médecins spécialistes en anesthésie-réanimation, sur la proposition de la « Katholieke Universiteit Leuven », en remplacement du Dr Van Gerven, Elke, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge. (MB 15.06.2010)

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE